

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 9 juin 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Dans le cadre du partenariat entre l'EPF Normandie et le Conservatoire du Littoral qui ont souhaité mettre en place une démarche prospective pour la gestion des décharges littorales, afin d'anticiper la maîtrise du risque de relargage des déchets à la mer et limiter, dans la mesure du possible, les interventions de mise en sécurité en urgence :

- De déposer le dossier de demande d'aide financière auprès de l'ADEME pour mener le plan de conception des travaux sur les 4 décharges prioritaires sur le secteur de Vicq-sur-Mer (intégrant un chantier-test sur la décharge de Réthoville), représentant une enveloppe financière maximale de 700 000 € HT,
- De signer la convention avec l'ADEME si le taux d'aide accordé est de 100%, et tous documents nécessaires à la réalisation de l'intervention. En cas de nécessité de compléter le financement, le dossier sera présenté à un prochain Conseil d'Administration, sur la base d'un plan de financement multi-partenarial pour le montant non financé par l'ADEME.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

19 JUIN 2023 Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales


Philippe LERAÏTRE